

**5630/17**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 6 février 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 6 février 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination de deux membres et de deux suppléants  
du Comité des régions, proposés par la République slovaque

E 11823





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 31 janvier 2017  
(OR. en)

5630/17

CDR 11

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres  
et de deux suppléants du Comité des régions, proposés  
par la République slovaque

---

**DÉCISION (UE) 2016/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination de deux membres et de deux suppléants  
du Comité des régions,  
proposés par la République slovaque**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement slovaque,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Deux sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Vladimír BAJAN et M. Peter CHUDÍK.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Radoslav ČUHA.
- (4) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Ján FERENČÁK en tant que membre du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- a) en tant que membres:
- M. Ján FERENČÁK, *Mayor of Kežmarok,*
  - M. Miloslav REPASKÝ, *Member of the regional parliament of the Prešov Self-Governing Region,*
- b) en tant que suppléants:
- M. Luboš TOMKO, *Mayor of Stará Ľubovňa,*
  - M. Miroslav BENKO, *Member of the regional parliament of the Prešov Self-Governing Region.*

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*